

CORREZE

TULLE
DÉPARTEMENT
TULLE
CANTON
COMMUNE
Secrétariat Général KL/SC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

**Arrêté portant approbation de la donation d'un disque 45
tours par Madame Véréna FEOLA pour affectation au fonds
documentaire du Pôle Accordéons de la Ville de Tulle (Cité de
l'Accordéon et des Patrimoines)**

Le Maire-Adjoint délégué aux affaires Culturelles,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°40 du 7 avril 2023 annulant et remplaçant l'arrêté n°33 du 31 mars 2023 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Christiane MAGRY-JOSPIN, Huitième adjoint,
- Considérant que la donation d'un disque 45 tours de l'Orchestre Martin CAYLA a été proposée aux Pôle Accordéons de la Ville de Tulle par Madame Véréna FEOLA demeurant 3 Ter, rue Saint-Etienne d'Obazine – 19400 ARGENTAT SUR DORDOGNE,
- Considérant que cette donation permettra de compléter le fonds documentaire de la Cité de l'Accordéons et des Patrimoines,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Approuve la donation par Madame Véréna FEOLA, d'un disque 45 tours de l'Orchestre Martin CAYLA intitulé « Monologues » : Face 1 « le Docteur au Village » ; « Guirolou et Saint-Pierre », Face 2 « Lou Di Bel Fel » ; « L'Eloge de la Cabrette ».
Cette donation, d'une valeur de 25 €, est vouée à intégrer le fonds documentaire de la Cité de l'Accordéons et des Patrimoines.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Madame Véréna FEOLA.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

TULLE, le 24 mars 2025

Le Maire-Adjoint

Christian

Christiane MAGRY-JOSPIN

Transmis au contrôle de Légalité le : 28 MARS 2025

Date et Réf. de l'accusé de réception : 28 MARS 2025

AD 77 - 28/03/2025

